

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 11 juillet 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : TREA2419633S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements civils qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à Mme Valérie Pernot-Burckel, administratrice de l'Etat.

Délégation lui est notamment donnée à l'effet de signer au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, an application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, notamment au titre des fonctions d'adjoint au directeur, chargé des affaires techniques, mentionnées en son article 5, à M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, notamment au titre des attributions du cabinet mentionnées en son article 5, à M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à :

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » ;

Mme Laëtizia Lafargue, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la subdivision « régulation des aéroports » au sein de la division « régulation et développement durable » ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

M. François Grémy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;

M. Pascal Guyon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « travail aérien » au sein de la division « opérations aériennes » ;

Mme Christine Lelu, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée d'affaires à la subdivision « travail aérien » au sein de la division « opérations aériennes » ;

M. Sylvain Larroque, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « transports publics » au sein de la division « opérations aériennes » ;

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Aurélie Féraud, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « navigation aérienne » au sein de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Anita Boone, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « personnels navigants » ;

M. Laurent Kast, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé d'affaires à la division « personnels navigants » ;

M. David Cousté, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance à la division « personnels navigants » ;

M. Robin Séverin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Olivia Burg, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Florence Deshoux-Codet, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Béatrice Roux, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à M. Alain Fadel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation à la subdivision « transports publics » au sein de la division « opérations aériennes ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest et pendant leurs périodes d'astreinte, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Julia Bon, attachée d'administration de l'Etat ;

M. Vincent Carmigniani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Martial Duqueyroix, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne.

Article 7

La décision du 5 mars 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 11 juillet 2024

R. THUMMEL